

Publication de la PPE 3 : Une visibilité attendue pour la filière, un rendez-vous à construire pour l'agrivoltaïsme

La Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques (FFPA) prend acte de la publication au Journal officiel de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3).

La sortie de cette feuille de route était attendue par l'ensemble des acteurs. Elle apporte enfin de la visibilité et un cadre de travail structurant pour la filière énergétique. Le secteur en avait besoin. La FFPA se félicite que les acteurs de l'énergie disposent désormais d'un horizon clair pour engager leurs investissements et organiser leur développement.

La trajectoire fixée à 48 GW de solaire photovoltaïque installés d'ici 2030 constitue un socle de référence. Elle devra toutefois être mise en cohérence avec le futur plan d'électrification des usages, afin d'assurer un équilibre entre montée en puissance de l'offre et organisation de la demande.

La FFPA demeure pleinement mobilisée pour assurer la mise en œuvre complète et normative de cette PPE et prend acte de la révision simplifiée des objectifs prévue en 2027, telle qu'annoncée lors de sa publication au Journal officiel. Cette échéance permettra d'ajuster les trajectoires en fonction des besoins réels d'électrification, des avancées technologiques et des dynamiques territoriales.

Dans cette perspective, la Fédération se tient pleinement à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer activement à ce point d'étape. Les producteurs agrivoltaïques souhaitent être des partenaires constructifs de cette réévaluation, afin d'assurer une trajectoire cohérente, ambitieuse et compatible avec les réalités agricoles.

Au-delà de la production d'énergie, l'agrivoltaïsme constitue un outil structurant pour les exploitations agricoles : maintien de l'activité productive, adaptation aux aléas climatiques, gestion du stress hydrique, diversification et sécurisation des revenus. Dans un contexte de fragilisation économique et climatique du monde agricole, il représente un levier concret de résilience.

La transition énergétique ne pourra réussir sans les agriculteurs. La PPE 3 fixe un cadre. Le point d'étape de 2027 devra permettre de l'ajuster avec ambition et lucidité, en associant pleinement les acteurs agricoles à la construction des prochaines étapes.